

## **Conseil d'arrondissement du 20<sup>ème</sup> du 6 novembre 2025**

### **Vœu de l'exécutif relatif à la révision du réseau d'éducation prioritaire et au classement en REP et REP + de plusieurs écoles du 20<sup>ème</sup>**

Considérant que la politique d'éducation prioritaire vise à garantir l'acquisition du « Lire, écrire et parler » et d'assurer la maîtrise du socle commun contribuant ainsi à l'élévation du niveau général et à la réduction des inégalités ;

Considérant que le statut REP + est spécifiquement conçu pour soutenir les enseignants en modifiant les obligations de service afin de libérer du temps à consacrer au travail en équipe, à la réflexion collective et à la formation continue ;

Considérant que le statut de REP + permet de mettre à disposition des équipes des formateurs ayant bénéficié d'une formation nationale spécifique, pour accompagner ces temps de travail et de formation ;

Considérant que l'ajout de ses moyens supplémentaires est indispensable aux besoins particuliers des élèves et maximiser les résultats positifs observés dans les classes dédoublées, notamment l'amélioration de la concentration, de la motivation des élèves et l'identification plus fine de leurs besoins par les professeurs ;

Considérant que 48 des 74 écoles du 20<sup>ème</sup> et 6 des 12 collèges sont classés en REP, auxquels s'ajoutent 5 écoles et un collège en REP +, ces établissements ayant été reconnus comme nécessitant un renforcement de l'action pédagogique et éducatives afin de corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire ;

Considérant que la dernière réforme des REP date de 2015 et que l'Etat s'était engagé à une réforme du REP pour la rentrée 2025, projet resté en suspens ;

Considérant le Vœu de l'exécutif adopté le 7 novembre 2024 demandant au recteurat le classement en REP + des écoles des Portes du 20<sup>ème</sup> (écoles Mouraud, Eugène Reisz, Maryse Hilsz, Alquier Debrousse, Anne Sylvestre, et du collège Jean Perrin) pour tenir compte d'un IPS particulièrement faible dans ces quartiers et de la scolarisation d'enfants issus de familles hébergées à l'hôtel ou en centre d'hébergement d'urgence ;

Considérant que l'obtention du classement REP + est fortement soutenue par les équipes enseignantes et les parents d'élèves de ces écoles ;

Considérant que le taux de pauvreté élevé, la surreprésentation des familles monoparentales ou encore la forte proportion des jeunes NEET (ni en étude, ni en emploi, ni en formation) particulièrement dans les QPV du 20<sup>ème</sup> justifient pleinement le renforcement des moyens dans le Réseau d'Education Prioritaire et le classement de nouvelles écoles de l'arrondissement ;

Considérant la politique gouvernementale brutale de fermeture de classes et de suppression de postes à Paris et dans le 20<sup>ème</sup>, y compris dans des écoles en REP ;

Considérant le vœu déposé par les élues s écologistes à ce conseil demandant le classement en REP + des écoles maternelles et élémentaires Maryse Hilsz ainsi que le vœu déposé par Laurent Sorel demandant le classement en REP de l'école élémentaire du 236 rue de Belleville ;

Sur proposition de l'exécutif, le conseil d'arrondissement émet le vœu :

- Que le rectorat propose une révision globale du Réseau d'Education Prioritaire permettant à de nouvelles écoles du 20<sup>ème</sup> d'obtenir un classement en REP ou REP + afin de renforcer les moyens affectés aux élèves en difficulté et aux équipes éducatives qui les accompagnent ;
- Que dans ce cadre, les écoles situées sur les Portes du 20<sup>ème</sup> obtiennent un classement en REP +
- Que dans ce cadre, l'école 236 rue de Belleville et le collège Gambetta obtiennent un classement en REP.